



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 4334

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat. Expérimentée depuis 1999, l'application du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat a eu des effets économiques positifs. De nombreux consommateurs ont pu en bénéficier et l'activité des professionnels s'en est ressentie. Tout en se félicitant de son inscription dans le projet de loi de finances pour 2003, il lui semble que cette mesure devrait être reconduite sur le long terme. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à la pérennisation du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4334

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3523

Question retirée le : 21 octobre 2002 (Retrait pour cause de question identique)